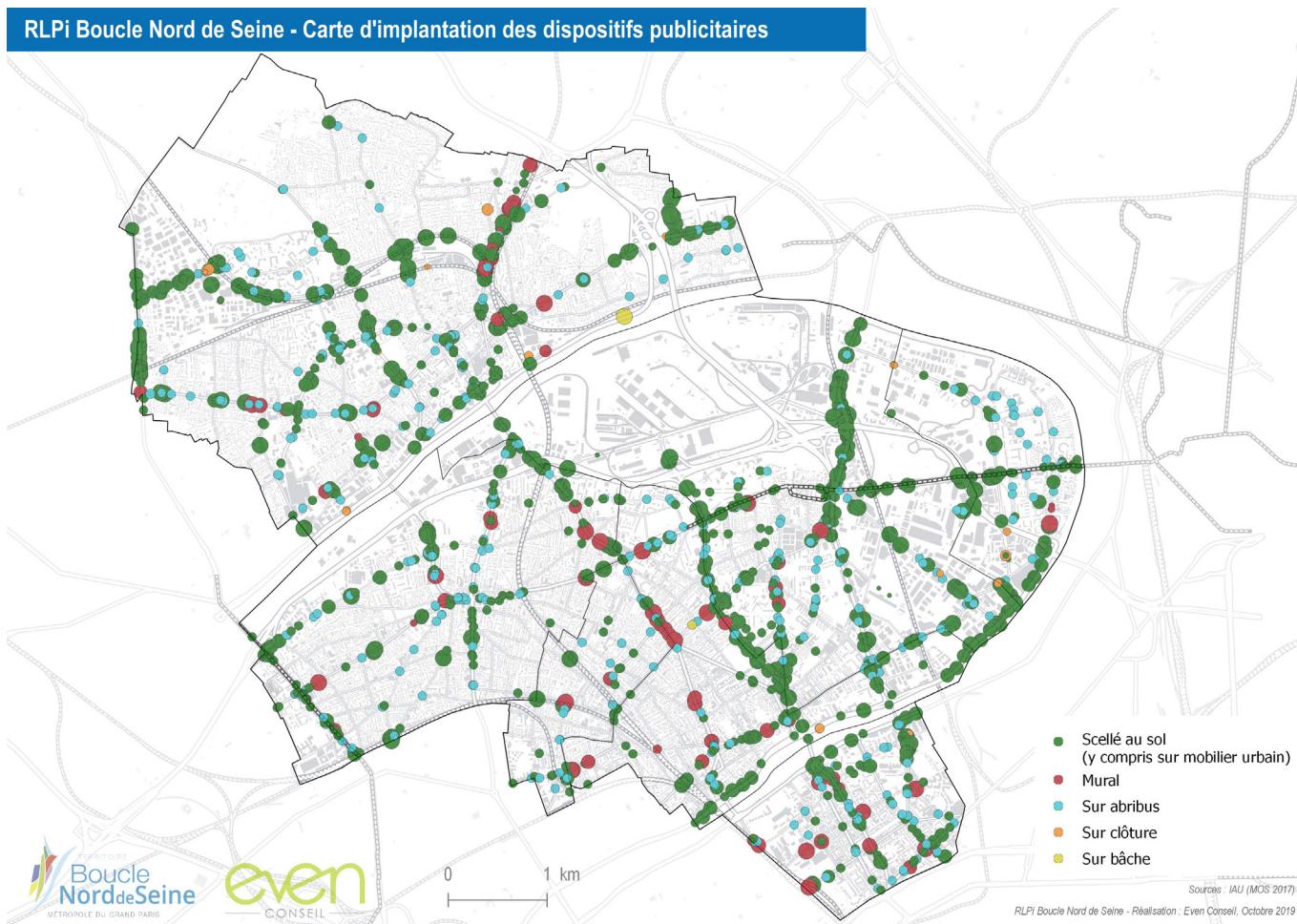




LE DIAGNOSTIC

Afin de protéger le paysage et l'environnement tout en assurant une bonne visibilité économique, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal. Il permettra d'harmoniser les pratiques publicitaires tout en respectant les spécificités locales. Il s'appliquera au sein des 7 communes que regroupe le territoire.

RLPi Boucle Nord de Seine - Carte d'implantation des dispositifs publicitaires



1373 dispositifs publicitaires recensés

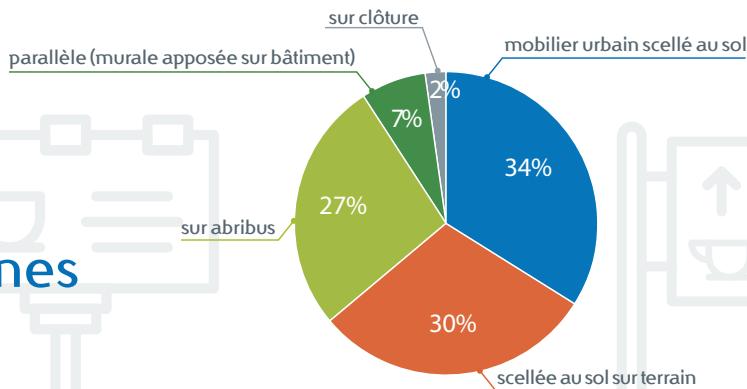
87% d'entre eux sont conformes au Règlement National de Publicité

Le recensement des différents dispositifs publicitaires a été réalisé en mai 2019 sur l'ensemble du territoire. Il a permis de recenser 1373 dispositifs d'affichage.

Les publicités et pré-enseignes sont, d'une manière générale, présentes le long des principaux axes du territoire et au niveau

des carrefours majeurs, sous la forme de publicités scellées au sol (30%). Elles sont également présentes dans les centres-villes sous la forme de mobilier urbain (61%). Les typologies d'implantations sont assez variées selon les communes, mais le mobilier urbain reste la modalité d'implantation majoritaire.

> Typologie des implantations des publicités et préenseignes





LE DIAGNOSTIC

Afin de protéger le paysage et l'environnement tout en assurant une bonne visibilité économique, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal. Il permettra d'harmoniser les pratiques publicitaires tout en respectant les spécificités locales. Il s'appliquera au sein des 7 communes que regroupe le territoire.

Le diagnostic territorial a permis d'identifier les enjeux en termes de dispositifs publicitaires et d'enseignes en fonction des secteurs.

➤ Les centres-villes et polarités commerciales

- Des publicités et pré-enseignes majoritairement sur du mobilier urbain de petit format et en grand format mural (8m² affiche) ;
- Des enseignes et devantures manquant d'homogénéité dans les polarités commerciales.

ENJEUX

- Limiter les dispositifs de grands formats dans les centres villes ;
- Adapter la taille des dispositifs muraux au contexte architectural, urbain et paysager et maîtriser l'adéquation entre le bâti et la publicité ;
- Harmoniser les enseignes afin d'apporter une plus-value à la qualité visuelle des centres-villes et des polarités commerciales ;
- Favoriser le renouvellement des enseignes vieillissantes pour une meilleure qualité esthétique des commerces



➤ Les axes majeurs



- Des publicités majoritairement scellées au sol et de grands formats, qui pour certaines doivent être mis en conformité avec la loi Grenelle (notamment au niveau de leur format) ;
- Des enseignes plus voyantes le long des grands axes, au sol ou en façade, pour attirer les regards des automobilistes ;
- Du mobilier urbain et routier parfois utilisé pour de l'affichage sauvage.

ENJEUX

- Préserver la qualité paysagère des axes ;
- Encadrer la densité des publicités scellées au sol ;
- Veiller à la conformité des dispositifs.

➤ Les zones d'activités

- Les enseignes dans les zones d'activités sont majoritairement en façade et peu démonstratives ;
- Quelques enseignes au sol sont présentes, mais les éléments de signalétique propres à chaque zone constituent des relais directionnels efficaces ;
- Ponctuellement certaines zones sont plus démonstratives et ne respectent pas les règles nationales.

ENJEUX

- Uniformiser les différentes zones en termes d'enseignes ;
- Lutter contre les non-conformités ;
- Poursuivre la réflexion sur les signalétiques propres à chaque zone ;
- Remplacer les quelques enseignes au sol présentes par ces supports de signalétique mieux intégrés.



➤ Les berges de Seine et cônes de vue

- Les cônes de vues et les espaces de nature en ville sont des secteurs particuliers où la publicité peut être très impactante. Le territoire étant relativement plat, les principaux cônes de vues sont situés en bords de Seine, et au niveau des ponts. Quelques axes, notamment à Argenteuil, offrent des vues sur Paris ;
- Actuellement, ces secteurs sont végétalisés, peu d'affichages viennent perturber la qualité visuelle de ces espaces.

ENJEUX

- Maintenir une protection à proximité des secteurs de nature, le long des berges et dans les axes des principaux cônes de vues en limitant les formats publicitaires.



➤ Les secteurs résidentiels

- Des secteurs majoritairement préservés de la publicité mais dans lesquels peuvent ponctuellement être implantés des dispositifs publicitaires de grand format.

ENJEUX

- Limiter les dispositifs de grands formats ;
- Encadrer les dispositifs lumineux dont l'impact peut-être fort dans ces secteurs.

